

CONSENTEMENT, VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES : RESSOURCES

SANS CONSENTEMENT,
TOUTE PÉNÉTRATION, AVEC UN
SEXE, UN DOIGT OU UN OBJET
EST UN VIOL.

LE VIOL EST PUNI
de quinze à vingt ans
de réclusion criminelle.

Art. 222-23

**Victimes de viol ou d'agression,
vous pouvez :**

- Appeler le **17**
- Consulter un·e **médecin**
- Porter **plainte**
- Obtenir de l'aide : **0 800 05 95 95**



**COLLECTIF FEMINISTE
CONTRE LE VIOL**
VIOLS FEMMES INFORMATIONS

N° national **0 800 05 95 95**
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H

MÉTHODE



Cette fiche est une fiche "ressources" : vous y trouverez des définitions, des chiffres, des liens vers des organismes ou des associations.

N'hésitez pas à nous envoyer des ressources complémentaires à genrimages@centre-simone-de-beauvoir.com

Voir aussi

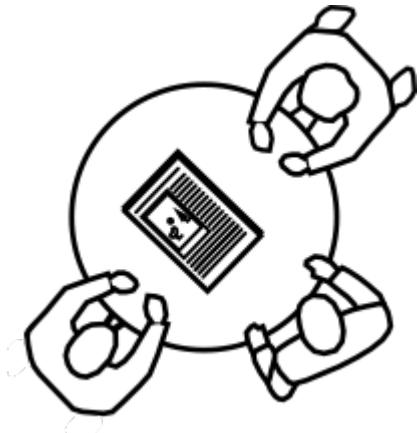
CONSENTEMENT : VIDÉOS
CONSENTEMENT : VISUELS

INTRODUCTION

Les bons mots pour désigner les violences sexistes et sexuelles

Note : cette fiche a été rédigée en 2023, elle sera actualisée régulièrement.

ANALYSE



1. Définition

"Le consentement sexuel, c'est l'accord qu'une personne donne à son ou sa partenaire pour participer à une activité sexuelle. Cet accord peut être donné par des paroles, des gestes, ou les deux. Le consentement doit être clair et respecté : il faut toujours s'assurer que son partenaire est consentant."

Le CRIPS ILE DE FRANCE propose de façon très claire sur sa page

<https://www.lecrips-idf.net/consentement-sexuel>

une **définition** du consentement, les **principes** du consentement (donné librement, éclairé, spécifique, réversible, enthousiaste), le rôle du témoin (méthode des 5 D : distraire, déléguer, documenter, diriger, dialoguer), le rappel de la loi.

La question du consentement est essentielle. De la non-consideration de l'importance du consentement découlent agressions, viols, meurtres.

Voir aussi

<https://www.noustoutes.org/sinformer/>

2. Les bonnes pratiques à retenir lorsqu'il s'agit de consentement sexuel

Il faut TOUJOURS s'assurer du consentement de son partenaire.

Il est possible de dire oui à certains gestes et non à d'autres. Par exemple, on peut avoir consenti à un baiser et refuser d'avoir

une relation sexuelle.

Il est possible de dire oui puis de changer d'avis. Une personne peut arrêter de consentir à tout moment. Dans ce cas, toute activité doit cesser.

En cas de doute, on pose la question. Ne rien dire, ou ne pas dire non, ne signifie pas que le consentement est assuré.

3. Que dit la loi ?

"Tout acte sexuel commis avec violence, contrainte, menace ou surprise est interdit et sanctionnée pénalement. Les peines encourues et les délais de prescription varient selon la nature des faits, l'âge de la victime et les éventuelles circonstances aggravantes."

Sanctions

Le viol est un crime. La peine encourue est de 15 ans de réclusion criminelle. Elle est de 20 ans de réclusion criminelle si le viol est commis avec une ou plusieurs **circonstances aggravantes**.

Pour les autres agressions sexuelles, la peine encourue est de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Elle est augmentée jusqu'à 7 ou 10 ans d'emprisonnement lorsque l'agression est commise avec une ou plusieurs **circonstances aggravantes**.

Le harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle, le voyeurisme, l'administration de substances en vue de commettre un viol ou une agression sexuelle sont des délits punis par la loi.

Octobre 2025

La notion de non-consentement est intégrée dans la définition pénale du viol et des agressions sexuelles en France

« Tout acte sexuel non consenti » est désormais juridiquement considéré comme un viol ou une agression sexuelle. Le consentement sera lui aussi explicitement défini dans le droit comme étant « libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable ».

Pour en savoir plus :

[Article](#) du Journal le Monde,

[Site du Ministère](#) chargé de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la lutte contre les discriminations

[Site du CIDFF](#)

4. Un outil de prévention contre les violences

Le Violentomètre : un outil simple et utile pour "mesurer" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

5. Que faire en cas de diffusion non consentie de contenus intimes ?

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/fiche-pratique-que-faire-en-cas-de-diffusion-de-contenus-intimes-en-ligne>

6. CHIFFRES

FEMINICIDES

"Les féminicides par compagnons ou ex sont des crimes perpétrés par des hommes qui pensent, comme au Moyen-Age, que femmes et enfants sont leur propriété.

Ces crimes sont systémiques, leur origine se trouve au cœur même de notre société : C'est l'idéologie patriarcale perpétuée par une éducation machiste, autorisant les hommes à dominer et chosifier les femmes et leurs enfants. Ce sont pour nous des crimes de possession : un homme s'octroie un droit de vie et de mort sur sa compagne et ses enfants." ([Source](#))

2022 : **124** (au 26/11/2022)

2021: **122**

2020 : **102**

VIOLS, TENTATIVES DE VIOLS, VIOLENCES

Source : <https://www.noustoutes.org/comprendre-les-chiffres/>

94 000 femmes sont victimes de viol ou tentatives de viol

chaque année

En moyenne chaque année, sur la période 2011-2018, **94 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. Parmi ces femmes victimes, 32 % sont âgées de 18 à 29 ans et dans **45 % des cas décrits, l'auteur est un conjoint ou un ex-conjoint.**

80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences

Près de 80 % des femmes handicapées sont victimes de violences. Les femmes handicapées sont quatre fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que le reste de la population féminine.

1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle en France

Plus d'**une femme sur deux** en France (53%) et plus de **six jeunes femmes sur dix** (63%) ont déjà été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle **au moins une fois dans leur vie.**

85% des personnes transgenres agressées au cours de leur vie

85% des personnes trans ont déjà subi un acte transphobe, notamment dans la rue, et cette discrimination a des conséquences sur leur vie sociale.

1 femme sur 6 fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti et désiré

Dans 91% des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent les agresseurs

Dans **91% des cas** de violences sexuelles, les femmes **connaissent les agresseurs.** Pour la plupart, ces hommes ne sont pas de violents psychopathes exclus de notre société qui se cachent dans des allées sombres mais bien nos partenaires, nos amis, nos frères, nos collègues ou nos mentors.

213 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année

En moyenne chaque année, sur la période 2011-2018, **213 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint (concubin, pacsé, petit ami) ou d'un ex-conjoint. Parmi ces victimes, **29 % sont âgées de 18 à 29 ans.**

Pour d'autres chiffres concernant les violences faites aux femmes, voir les [Statistiques du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes](#)

7. Les français et les représentations sur le viol et les violences faites aux femmes

Rapport IPSOS 2021

https://drive.google.com/file/d/1aHxms-__g9h5G7s98Cowu3A8SJa wFcLk/view

Présentation des principaux résultats par l'association [Osez le féminisme](#)

Les résultats de la dernière vague de cette enquête nationale sont inquiétants : malgré un recul des stéréotypes sexistes et de la culture du viol, la majorité des Français·e·s continuent à y adhérer. La négation et la minimisation du viol sont importantes chez les jeunes hommes de 18 à 24 ans.

La 3e vague de l'enquête « les Français.e.s et les représentations sur les violences sexuelles » réalisée par l'institut IPSOS pour l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie a interrogé un échantillon de 1035 adultes représentatif de la population française en novembre dernier. L'objectif est d'examiner l'évolution des représentations des Français.e.s sur les violences sexuelles, sur les stéréotypes sexistes, et les mythes et la culture du viol. Les résultats confirment la persistance de la culture du viol en France.

Par exemple, plus d'1 Français.e sur 3 (36%) déresponsabilise le violeur si des femmes ont une

attitude perçue comme « provocante » en public ou si elles sont allées seule chez un inconnu. Ils et elles sont autant (37%) à adhérer au mythe des fausses accusations de viol. De plus, la moitié des hommes estiment qu'en se défendant/donnant des coups au violeur, on peut échapper au viol.

Le mythe selon laquelle le recours des hommes à la prostitution permet d'éviter des viols perdure ; avec l'adhésion de presque la moitié des Français.e.s !

Les jeunes de 18 à 24 ans, spécialement les jeunes hommes, adhèrent en grand nombre à des représentations pornographiques violentes et misogynes de la sexualité et à la culture du viol, et cela d'une manière plus importante que les autres générations. Le pourcentage des personnes qui pensent qu'une femme qui dit « non » cela veut dire « oui », est plus de 2 fois plus important chez les jeunes que dans la population générale (23% vs 11%), et les hommes de 18-24 ans sont 34% à le penser.

Ces perceptions sexistes qui font l'apologie de la culture du viol sont vraisemblablement liées au visionnage de contenus pornographiques puisqu'un.e jeune sur 3 estime qu'ils sont un moyen comme un autre de faire son éducation sexuelle.

8. Récapitulatif

<https://www.handsaway.fr/>

La règle des 5 D

Distraire, Documenter, Diriger, Déléguer, Dialoguer

<https://www.youtube.com/watch?v=kaKDXkLDjNs>



LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

EN CHIFFRES*

80 à 100% des femmes vivent ou ont vécu des situations de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public

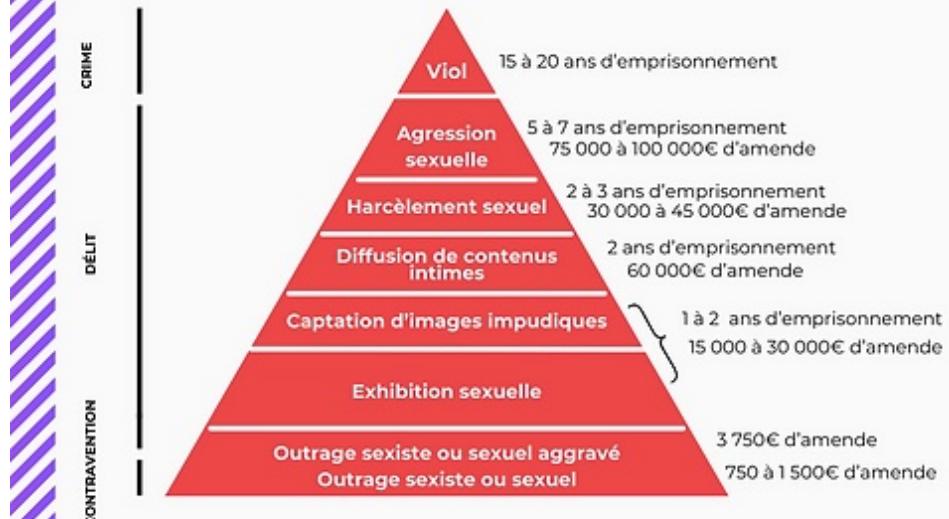
14% des Françaises déclarent avoir subi un « acte sexuel imposé », c'est-à-dire une agression sexuelle ou un viol (22 % des femmes de 18 à 24 ans)

57% des victimes de violences sexistes et sexuelles sont mineur-e-s dont **80% de filles**

92,6% des victimes sont des femmes et 76% des hommes victimes ont été agressés par des hommes seuls ou en groupe.

*Les chiffres sont issus de l'enquête Virage, piloté par l'INED en 2015 et du "Rapport 2023 sur l'état du sexismme en France" du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

LA PYRAMIDE DES VSS



HANDSAWAY - www.handsaway.fr - Ne pas jeter sur la voie publique

PROLONGEMENTS

SITES

<https://sexetconsentement.org/>
<https://enavanttoutes.fr/>
<https://www.feminicides.fr/>
<https://www.noustoutes.org/>
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
<https://www.centre-hubertine-aulclert.fr/observatoire-regional-des-violences-faites-aux-femmes>
<https://www.associationfit.org/>
<https://consentement.info/>
<https://violences-sexuelles.info/>
<https://cfcv.asso.fr>

COMPTE INSTAGRAM

<https://www.instagram.com/sexfconsentement/>
https://www.instagram.com/jamais_sans_consentement/?hl=fr
<https://www.instagram.com/consentement.a.tout.moment/?hl=fr>
<https://www.instagram.com/explore/tags/consentement/?hl=fr>
<https://www.instagram.com/consentisinfo/?hl=fr>
<https://www.instagram.com/ovairestherainbow/?hl=fr>

STRUCTURES RESSOURCES

3919 : plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles.

119 : numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

17 : police (ou 114 par sms si on ne peut pas parler). Il est aussi possible d'effectuer une [plainte en ligne](#).

01 48 06 42 41 : [SOS Homophobie](#)

0 800 05 95 95 : Viols femmes informations, ligne d'écoute gratuite, anonyme et

confidentielle

Le [tchat de l'association « En avant toute\(s\) »](#) est gratuit et anonyme, il s'adresse aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Le [Mouvement français pour le planning familial \(MFPP\)](#) : militant pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discrimination. Il dispose d'un numéro vert national le **0800 08 11 11**, qui assure une écoute et une orientation anonyme et gratuite.

Le [Collectif féministe contre le viol \(CFCV\)](#) : Le Collectif Féministe Contre le Viol vise à aider et soutenir toutes les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles, sous toutes ses formes (viol, agressions sexuelles et harcèlement sexuel). Il gère une permanence téléphonique à destination des victimes de viols et d'agressions sexuelles au **0 800 05 95 95** (numéro gratuit).

En cas de suspicion de soumission chimique : appeler le [centre d'addictovigilance](#) de sa région afin d'être orienté sur la démarche à suivre, les délais de dépistages et les lieux pour se faire dépister.

L'application **FLAG** pour permettre aux victimes et aux témoins de LGBTphobies (insultes, agressions, violences familiales, discriminations, etc), de racisme, d'antisémitisme, de sexe, de violences conjugales, de sérophobie, etc. de réaliser un signalement anonyme. Ce signalement sera daté et géolocalisé par la victime ou le témoin.

<https://www.flagasso.com/application-flag.html>

LIEUX D'ACCUEIL

à Bagnolet

Le [LAO POW'HER](#) pour les jeunes femmes (93 et 75) -

Association le FIT : l'équipe reste à disposition par téléphone au 01 71 29 50 02 du lundi au vendredi de 10h à 18h + de 18h à 20h en cas d'urgence.

L'éducatrice, l'animatrice, la conseillère conjugale et familiale et la psychologue assurent des entretiens individuels et ont mis en place des ateliers collectifs à distance.

TÉLÉPHONE 01 71 29 50 02

COURRIEL lao@associationfit.org

à Nantes

[Citad'Elles](#) le lieu pour les femmes victimes de violences : accueil, écoute, soutien, information des femmes et de leurs enfants.

Tel : 02 40 41 51 51

contact@nantescitadelles.fr
8, Bd Vincent Gâche. Nantes
Ouvert **7j/7 et 24h/24**

FORMATIONS

Pour se former sur le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes : des formations sont régulièrement proposées par [Nous Toutes](#), [Centre Hubertine Auclert](#) et la [Fondation des Femmes](#).

ENSEIGNEMENT DU CONSENTEMENT A L'ÉCOLE

S'il est bien un lieu où le consentement devrait être enseigné, c'est l'école, d'autant plus que l'on sait que les violences sexuelles et sexistes sont fréquentes dans les couples adolescents. Internet regorge de ressources, mais il est à parier que ceux qui adoptent les comportements violents ne les regardent pas (ici, on dit "ceux parce que la grande majorité des violences sexuelles et sexistes sont exercées par des hommes, ce qui bien entendu ne signifie pas que tous les hommes sont violents").

Comme le signale l'article cité plus bas, le mot "consentement" ne figure dans aucun manuel scolaire :

"Au collège, on parle de « respect d'autrui » au sens large en éducation morale et civique (EMC), de « respect mutuel fille-garçon » et de « comportements responsables » en sciences et vie de la Terre (SVT). Dans ces textes pour les classes de cinquième, quatrième et troisième, on ne trouvera pas plus de précision..."

L'enseignement sur la sexualité est essentiel dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, affirment les associations féministes et de lutte contre les LGBTQIA+phobies (lesbien, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexé, asexuel). « *Le collège et le lycée sont des moments importants*, témoigne Yuna, de NousToutes. *Les premières violences sexuelles et sexistes dans le couple arrivent souvent dès le collège.* »

... la question du consentement ne touche pas qu'à la sexualité, c'est une notion « centrale » de la vie de chacune et chacun : « Le consentement est une question de respect de soi et de l'autre. Il est en filigrane partout, c'est une idée générale qui ne peut pas être travaillée au cours d'une séance précise - sinon, ça couperait vite court. C'est important de le reprendre tout au long de la vie, avec différents intervenants et différents prismes, pour affiner la connaissance de soi et de ce que l'on veut. »

Source

[« Si on n'explique pas le consentement dès l'école, comment peut-on le faire respecter ? »](#)

PODCAST

Adolescents : le fléau des violences dans les couples

Violences physiques et sexuelles, humiliations... entre ses 15 et 18 ans, Capucine était en couple avec un jeune homme violent, du même âge qu'elle. Son histoire n'est pas isolée, et les jeunes femmes qui subissent ces violences sont souvent démunies pour les identifier.

Histoire des violences faites aux femmes

Carcan de soie, prison de taffetas, le vêtement entrave les corps des femmes, qui sont d'ailleurs jetées aux oubliettes quand elles semblent trop proches du pouvoir. Du crime longtemps dit "passionnel" au mythe du sexe faible, une histoire des violences faites aux femmes et des féminicides.

Féminicides : pourquoi les hommes ont-ils toujours tué les femmes ?

Des sorcières à l'esclavage sexuel jusqu'à l'injonction de beauté féminine, comment le féminicide apparaît-il dans l'Histoire et comment en est-il une constante ? En quoi est-il l'expression la plus spectaculaire du système patriarcal ?

FAIRE LE LIEN ENTRE SEXISME ET VIOLENCES

<https://genrimages.org/recherche/voir-ressource/1225>

FÉMINIDES

Tu m'appartiens! Racines d'un féminicide
Un documentaire sur ARTE jusqu'au 26/2/2024, 55'

Quels mécanismes conduisent aux féminicides ? Que révèlent-ils de nos sociétés ? Tourné en France, en Allemagne et en Espagne, ce documentaire bouleversant donne la parole aux familles, amis et avocats de victimes de féminicides, mais aussi aux militantes et aux rescapées.

LIVRES

Manon Garcia, **La conversation des sexes. Philosophie du consentement**, Climats Flammarion, 2021

L'affaire Weinstein et le mouvement #MeToo ont mis la question des violences sexuelles au premier plan. Depuis, le consentement renvoie naturellement au consentement sexuel et amoureux, envisagé comme un sésame de l'égalité entre femmes et hommes. Pourtant, il est bien difficile à définir, et soulève trois problèmes. Le problème juridique, bien connu de celles et ceux qui suivent l'actualité, peut être résumé ainsi : que faire pour que les cas de viol, d'agression et de harcèlement sexuels soient efficacement punis ? Le deuxième problème est moral : comment penser des relations amoureuses et sexuelles qui ne soient pas fondées sur des normes sociales sexistes et inégalitaires ? Enfin, le problème politique : comment ne pas reconduire les injustices de genre qui se manifestent dans les rapports amoureux et sexuels ?

La magistrale analyse du consentement que propose Manon Garcia revisite notre héritage philosophique, plongeant au cœur de la tradition libérale, mettant à nu ses impensés et ses limites. De John Locke aux théoriciennes féministes françaises et américaines, en passant par Michel Foucault et les débats sur la pratique du BDSM, c'est une nouvelle cartographie politique de nos vies privées que dessine cet essai novateur. Au terme de ce livre, il s'agira en somme, pour reprendre la formule de Gloria Steinem, d'« érotiser l'égalité » plutôt que la domination : en ce sens, le consentement sexuel, conçu comme conversation érotique, est sans doute l'avenir de l'amour et du sexe.

Catherine Le Magueresse, **Les Pièges du consentement. Pour une redéfinition pénale du consentement**, iXe, 2021

“La présomption de consentement est une fiction légale et culturelle qui dispense celui qui initie un contact sexuel de s’assurer du consentement effectif - voire du désir - de l’autre. »

#metoo, #balancetonporc, #Iwas, #metooinceste... le monde entier bruisse des cris de révolte des victimes de violences sexuelles. De ces femmes et de ces enfants que l’on a dit consentant·es : toutes celles et ceux dont l’agresseur a pu soutenir qu’il croyait en leur assentiment – parce que non, « je ne l’ai pas forcée » – et parce que oui, elle était d’accord puisqu’elle « n’a pas réagi », « ne s’est pas débattue », « a partagé le secret », « est revenue », « ne s’est pas enfuie »... Autant d’arguments au cœur de la stratégie de défense classique des agresseurs, ancrée dans la croyance tenace selon laquelle les violences sexuelles sont, au

pire, des jeux qui ont mal tourné. « Que vaut le consentement des femmes dans un contexte de domination structurelle? » demande Catherine Le Magueresse. Admise devant les tribunaux sans être explicitement énoncée dans le Code pénal, la présomption de consentement dispense de l'obligation de s'assurer du consentement des victimes tandis que, de leur côté, les agresseurs ont droit à la présomption d'innocence. Présumer que les victimes étaient d'accord, n'est-ce pas admettre, en droit, le principe de leur disponibilité sexuelle ? Ce livre propose de réfléchir à une redéfinition du consentement sexuel qui au lieu de justifier l'asservissement garantirait enfin la liberté de choix.

Marie Gervais, ***Il me tue cet amour ; comment je me suis reconstruite après huit ans de violences conjugales***, Massot, 2020

L'autrice livre son témoignage de femme battue par son conjoint et sa lente reconstruction. De 16 à 24 ans, elle a partagé la vie de Thomas, son "premier amour", qui l'a maltraitée physiquement et psychologiquement. Lorsqu'elle enfin osé fuir, au bout de 8 longues années, c'est pour Marie l'occasion d'un nouveau départ ...

... Aujourd'hui, Marie partage son histoire mais aussi tout ce qu'elle a compris des rouages de la violence et de son acceptation, de l'emprise et du déni. S'adressant à un large public, ce livre souhaite donner des outils pour aider les victimes à reprendre le contrôle de leur vie, mais aussi aiguiller les accompagnants pour une prise en charge efficace et non culpabilisante.

ARTICLES

#MeToo : une révolution du consentement ?

Manon Garcia : « Le concept de consentement peut changer la société »

Catherine Le Magueresse : « Le consentement est piégé »

RAPPORT

6ème état des lieux du sexismen France : s'attaquer aux racines du sexism. Janvier 2024

ANNOTATIONS ET QUESTIONNAIRES